

Angers, le 27 NOVEMBRE 2009

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Service : Santé-Environnement

Affaire suivie par :

Tél : 02.41.25.76.30

Référence à rappeler : PP/CV

Fax : 02.41.25.76.01

E-mail : dd49-sante-environnement@sante.gouv.fr

PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT 2

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

DDASS de Maine-et-Loire- 24 novembre 2009

<i>Participaient à la réunion</i>		<i>Personnes excusées</i>
Angers Loire Métropole - Direction eau assainissement	DDEA 49 et 72	BRGM Pays de la Loire
CAPEB Pays de Loire	Nantes Métropole - Direction eau retraité, ancien DT Degremont	Conseil général 53
Ddaf 53	SAUR France	Ddaf 53
Ddass 49, 53 et 72	Synerpa	Vendée Eau
Drass		

Cette réunion a été consacrée essentiellement à l'examen des propositions d'actions qui figureront dans le Plan régional santé environnement 2.

Il est rappelé en introduction que depuis la précédente réunion s'est tenue à Nantes une réunion de l'équipe projet (23 octobre 2009) et une communication nationale sur le Plan national santé environnement 2 (20 octobre 2009). Ces réunions ont permis notamment de préciser les attentes :

- les différentes actions retenues au niveau de la région doivent avoir **une portée régionale**, faire appel à **de multiples partenaires** et viser à remédier à des **inégalités environnementales**.
- l'aspect recherche, en faisant appel notamment au milieu universitaire ne doit pas être négligé.
- certaines des actions pourront être le cas échéant déclinées au niveau national.

Il est rappelé par ailleurs que chaque groupe devra arrêter deux fiches action avec cinq opérations environ par fiche action.

A partir de ces hypothèses de travail les actions proposées sont définies dans le document ci-joint reprenant les conclusions des discussions lesquelles sont résumées ci-après :

ACTIONS VIS-A-VIS DES FILIERES DE TRAITEMENT

- Importance de la recherche dans le domaine de la connaissance des molécules à l'origine de la production d'haloformes et de leur production au sein des réseaux de distribution laquelle est très corrélée à la teneur en matière oxydable résiduelle et au niveau d'oxydation de cette matière organique au départ de l'usine.
- La question des bromates mérite également une attention particulière (action de l'ozone).
- Celle des protozoaires (parasites) est également importante.
- L'objectif de respecter les 2 mg/l en COT est rappelé tout en soulignant que l'atteinte de cet objectif pose problème sur un certain nombre d'unités de traitement d'eau de surface. Le charbon en grain ne constitue plus aujourd'hui la réponse préconisée : l'optimisation de la clarification, le recours au charbon en poudre dans des réacteurs est privilégié.
- Les traitements acides (associés à l'emploi de chlorure ferrique) pour améliorer la rétention de la matière organique nécessite de veiller à la protection des bétons.

Il est rappelé par ailleurs que l'eau produite doit être non corrosive.

- L'importance des analyseurs mais aussi des conditions de leur maintenance est rappelée.
- La confiance du consommateur pour que celui-ci consomme l'eau du robinet est essentielle.

Le fait que 28 % de la population de la région ne consomme que l'eau du robinet est rappelé.

De ce débat il ressort la proposition d'action rapportée dans la fiche action (opération n° 1).

ACTIONS VIS A VIS DES RESERVOIRS

La connaissance des courbes de remplissage-vidange afin de limiter les temps de séjour est essentielle.

Il n'apparaît toutefois pas justifié de prévoir une fiche action sur les réservoirs.

ACTIONS SUR LES RESEAUX PUBLICS ET PRIVES

- La modélisation des réseaux avec la prise en compte de l'aspect chlore est considérée comme incontournable.
- Les conditions d'exploitation des réseaux doivent prendre en compte des critères essentiels à la garantie du maintien d'une eau de qualité.

Les travaux et la maintenance des réseaux privés sont notamment évoqués.

En particulier l'expérimentation menée dans le département de Maine-et-Loire en vue de mutualiser les maisons de retraite pour disposer de moyens opérationnels (recrutement d'un ingénieur) pour

assurer une prévention dans le domaine du risque légionelles est soulignée comme étant particulièrement intéressante par les membres du groupe. Son développement est à encourager.

La question de l'extension des réseaux avec les problèmes que cela pose vis-à-vis du maintien d'une eau de qualité dans certaines situations a fait débat.

Les démarches engagées sur les branchements aux réseaux sont confirmées quant à leur intérêt. Chacun reconnaissant que des actions dans ce domaine doivent être entreprises.

Le guide technique CSTB est rappelé avec la notion de déclaration des usages de l'eau. S'il est possible d'améliorer la situation pour les nouveaux branchements le problème du parc de branchements existant est posé. Si la question des installations classées ne pose pas à priori de problème, le risque est réel pour un nombre important de branchements tels que les piscines privées, les chaufferies collectives...

Les plombiers ont connaissance de ces branchements et pourront servir de relai. La question de l'accès chez l'abonné par les distributeurs d'eau est également évoquée.

Toutefois ces discussions ont conduit à préconiser les actions de l'opération n° 3.

MEILLEURE CONNAISSANCE DES RISQUES

Afin de mieux prévenir les situations de risque sanitaire lié à des contaminations microbiologiques des réseaux, les guides élaborés par l'InVS et l'AFSSA sont rappelés. Il est convenu que les participants au groupe prendront connaissance de ces études sur le site internet de l'InVS afin de décider d'une action dans ce domaine lors de la prochaine réunion.

Les guides sont accessibles sur le site de l'InVS (www.invs.sante.fr), les dossiers / eau et santé / publications.

Il s'agit des trois études suivantes :

- 1 – Détection et investigation des épidémies d'infection liées à l'ingestion d'eau de distribution – Approche intégrée environnementale et sanitaire
- 2 – Guide d'investigation des épidémies d'infection liées à l'ingestion d'eau de distribution
- 3 – Détection précoce automatisée des épidémies de gastro-entérites d'origine hydrique à partir des données de vente ou de remboursement des médicaments.

ACTIONS VIS-À-VIS DES PUIITS ET FORAGES PRIVÉS

Dans ce domaine il s'agit essentiellement de s'assurer de la mise en œuvre de la réglementation.

La communication parfois peu « honnête » de la part de certains fournisseurs de matériel de récupération des eaux de pluie est rappelée. Une communication vis-à-vis du grand public s'avère utile.

PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2009-2013

FICHE ACTION N°

Thème : Qualité de l'eau	Intitulé de l'action : Assurance d'une eau conforme tout en limitant l'exposition de la population aux sous-produits de désinfection. Prévention des risques liés aux légionelles.	Pilote : Ddass 49
Contexte et enjeux de l'action	Objectifs et description de l'action	
Opérations programmées		

	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus	
		Etat initial en 2008	Objectif
<p>Opération n° 1</p> <p>Amélioration des filières de traitement afin de réduire la concentration en matière oxydable de l'eau produite et limiter la formation d'haloformes tout en assurant la production d'une eau non corrosive</p> <p>Réalisation d'une étude sur les filières de traitement existantes à partir d'un panel représentatif des situations rencontrées dans la région : proposition d'un guide de bonne pratique (amélioration des filières de traitement, optimisation de l'exploitation)</p> <p>Campagnes d'analyses sur la caractérisation des précurseurs d'haloformes et sur ceux présents en sortie de station et évaluation de leur devenir en réseau. Prise en compte des molécules présentant un risque sanitaire et celles à l'origine de dégradation gustative de l'eau (étude Afssa - InVS <i>les sous-produits de chloration dans l'eau destinée à la consommation humaine en France</i> - novembre 2008).</p>			

	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus	
		Etat initial en 2008	Objectif
<p>Opération n° 2</p> <p>Mise en œuvre d’actions garantissant la sécurité sanitaire de l’eau dans les réseaux</p> <p><i>Réseaux publics</i></p> <p>Proposer aux maîtres d’ouvrage réalisant des schémas, un cahier des charges type permettant d’évaluer et d’améliorer la sécurité sanitaire de l’eau dans les réseaux</p> <p>Elaborer et diffuser des protocoles d’intervention d’urgence et de suivi des réseaux. S’assurer de leur mise en œuvre au travers notamment de formations à la maintenance des réseaux sur les aspects liés à la sécurité sanitaire.</p> <p><i>Réseaux privés</i></p> <p>Elaboration et diffusion de propositions de cahiers des charges (contrats de maintenance et de travaux) à destination des intervenants dans les établissements de santé, logements sociaux et maisons de retraite sur les aspects associés à la sécurité sanitaire des réseaux</p> <p>Former le maximum d’intervenants professionnels sur ces aspects de la sécurité sanitaire des réseaux (plombiers, électriciens...)</p> <p>L’aspect prévention du risque légionelles sera notamment pris en compte dans ces démarches.</p>			
<p>Opération n° 3</p> <p><i>Branchements au réseau</i></p> <p>Améliorer la protection des réseaux contre les risques de retour d’eau</p> <p>Vis-à-vis du parc existant, informer sur les situations à risque en vue de les identifier et assurer la protection des réseaux concernés</p> <p>Mettre en place des procédures de déclaration des usages de l’eau pour les nouveaux branchements (prise en compte dans les</p>			

	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus	
		Etat initial en 2008	Objectif
règlements de service)			
Opération n° 4 Meilleure connaissance des risques et anticipation dans la gestion de ces risques sanitaires A définir lors de la réunion du 7 décembre 2009.			
Opération n° 5 Renouveler l'enquête régionale de consommation de l'eau du robinet en reprenant les questions posées en 2007 (baromètre santé environnement).			